



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	22
Procurations :	0
Votants :	22
Date de convocation :	29/05/2026
Votes Pour :	22
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du vendredi 5 juin 2026 à 19 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

ABSENTE : Corinne SCHLUCK.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT.

Délibération n° 2026_035

3.1 acquisitions

Objet : Acquisition foncière parcelle BS 46 (impasse Galtier).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 10 juillet 2025 pour l'acquisition de la parcelle bâtie BS 46 sise 4, impasse Galtier.

VU le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,

VU le protocole d'accord entre MS. AVEZAC, propriétaires de la parcelle BS 46 et la Commune de Pavie,

CONSIDERANT les dégâts occasionnés à la toiture du bâtiment existant lors de l'épisode de grêle du 25 juin 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la toiture du bâtiment existant.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle BS 46 aux conditions suivantes :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
MS. AVEZAC	BS 46	4, impasse Galtier	815 m ²	70 000€

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle BS 46 au prix final de 70 000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, avec faculté de substitution, à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents afférents à cette acquisition.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 8 juin 2026

Le Maire,



Jean-Michel BLAY